

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-85
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 septembre 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 9 septembre 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 32**

**Nbre de suffrages
exprimés : 32**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Denis NEDEZ. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA. Arnaud JACQUOT. Stéphanie GAUTIER. Armando LOPES. Omar RABEL. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Roland GAMBERI. Nourredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Coralie GUILLAUME. Martine LAMBERT. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Emilie BARBIER. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT. Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN

Excusés : Michel TREPPO

Absents :

Pouvoirs :

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 2 septembre 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Arnaud JACQUOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Après en avoir pris connaissance et en l'absence d'observation, le Conseil municipal arrête les procès-verbaux de la séance du 24 février 2026, du 20 mars 2026, du 15 avril 2026, du 22 avril 2026 et du 9 juin 2026.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT A
L'ASSOCIATION ESPERANCE BOXING CLUB

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260909-2026-85-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

.../..

*Extrait du registre des délibérations n°2026-85***ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ESPÉRANCE BOXING CLUB**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique en faveur de la cohésion sociale et de l'animation des quartiers, la Ville accompagne les associations qui développent des actions répondant à un intérêt local.

À ce titre, l'association Espérance Boxing Club, implantée au cœur du quartier des Buis, constitue un partenaire incontournable. Au-delà de son activité sportive, elle mène tout au long de l'année des actions favorisant l'insertion et la prévention auprès des adolescents et jeunes adultes de la commune.

Durant les mois de juillet et août, période au cours de laquelle une partie des jeunes demeure sur le territoire sans possibilité de départ en vacances, l'association a mis en œuvre un programme d'animations particulier. Celui-ci comprenait des activités physiques organisées en journée, du lundi au vendredi, ainsi qu'un accueil de jeunes assuré quatre soirées par semaine autour de jeux vidéo, de jeux de société et de repas partagés.

Cette action a permis de proposer une offre de loisirs accessible, tout en favorisant la convivialité et le renforcement du lien social. Elle s'inscrit également dans une démarche de prévention visant à lutter contre l'oisiveté pendant la période estivale et à limiter les risques de comportements inadaptés susceptibles d'en découler.

Compte tenu de l'intérêt communal présenté par cette initiative, de l'investissement humain consenti par l'association et de la qualité des actions conduites au bénéfice de la jeunesse, il est proposé de soutenir financièrement cette opération.

Le budget global de l'action s'établit à 6 000 euros. Il comprend principalement des dépenses de personnel, liées au recrutement pour une durée de deux mois d'un vacataire à temps plein employé par l'association, ainsi que des frais de fonctionnement courant.

La Ville, d'une part, et l'État dans le cadre du dispositif national « Quartiers d'été », d'autre part, souhaitent soutenir financièrement cette initiative, à hauteur de 3 000 euros chacun.